

Arrondissement de Nîmes

**SYNDICAT POUR
L'AMENAGEMENT**
Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez Avignon
cédex

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 24
Quorum : 24
M. GRAU est désigné secrétaire de
séance

Du site du Lycée

Séance du 16 juin 2026

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du lycée Jean VILAR de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de juin 2026, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents :

Mme GINER, M. FAURE, Mme ARGELAGUET, Mme EXPOSITO, Mme IZQUIERDO, Mme MONSARRAT, M. ARTHUR, M. MUONGHANE, Mme CROCITTI, Mme JACQUEMIN, M. MONTELS, M. DUFRAIGNE, Mme FAYAD, Mme COSTE, M. GRAU, Mme FROC, M. COUSTON, M. PETRY, M. NEGRIN suppléant de Mme HOFFMANN, M. PICOT suppléant de Mme DRAY, M. ALLOSIA suppléant de Mme ARTERO, Mme CHEVALIER suppléante de M. ZANIRATO, Mme MARTINEZ suppléante de M. ANGLES

Absents Excusés :

Mme THUAIRE
Mme GOMIS

7/2026 - OBJET : FINANCES LOCALES – Exercice 2025 – Adoption du Compte Financier Unique

Rapporteur : M. SANCIAUME

~~L'article 205 de la loi de finances pour 2024~~ dispose que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le syndicat du lycée Jean VILAR a choisi d'anticiper cette échéance d'une année budgétaire et d'adopter le compte financier unique dès l'exercice 2025.

L'exécution budgétaire 2025 s'est traduite par le résultat comptable suivant :

En section de fonctionnement, le montant des recettes s'est élevé à 465 542.02 €, contre 146 722.79 € de dépenses, ce qui établit l'excédent de fonctionnement 2025 à 318 819.23 €.

La section d'investissement, pour sa part, s'est caractérisée (hors restes à réaliser) par un niveau de recettes s'établissant à 216 590.70 €, contre 204 109.71 € de dépenses, ce qui établit l'excédent d'investissement 2025 à 12 480.99 €.

Conformément à la réglementation, M. le Président donne la présidence de l'assemblée à Mme GINER, 2^{ème} vice-présidente et sort de la salle.

Il est alors proposé d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal du syndicat du lycée Jean VILAR, ainsi que le résultat de clôture excédentaire d'un montant de 331 300.22 €.

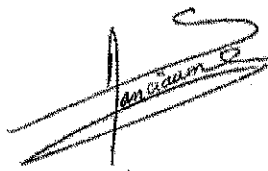
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

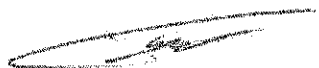
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 17 juin 2026.

Le Président



Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Florent GRAU

ARRETE - SIGNATURES

2^e VICE-PRÉSIDENT

Présenté par M^r GINIER

Villeneuve lez Avignon le 16 juin 2026

Le Président,

Alain SANCIAUME Délibéré par le Conseil syndical

Réuni en session ordinaire

Villeneuve lez Avignon le 16 juin 2026

Les membres du Conseil syndical

Accusé de réception en préfecture
030-200071488-20260617-N7-16-06-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026